



ÉCHO DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 1^{ER} DÉCEMBRE 2021

Budget d'arrondissement stable,
moyens humains renforcés



BUDGET D'ARRONDISSEMENT STABLE, MOYENS HUMAINS RENFORCÉS

Si les dotations de la Ville au budget du 4^e arrondissement sont stables, de nouveaux moyens humains sont donnés pour renforcer la proximité et la démocratie participative.

Présentation du rapport « Adoption de l'état spécial de la mairie du 4^{ème} arrondissement pour 2022 », par Elodie Trias, adjointe du 4^{ème} arrondissement déléguée aux finances, et les débats qui ont suivi, lors du Conseil d'arrondissement du 4^{ème} du 1^{er} décembre 2021.

[Voir ou revoir le CA de Lyon 4^{ème} du 1^{er} décembre 2021.](#)

➔ Prochain Conseil d'arrondissement : 16 mars 2022, à 18h30.
En visioconférence. A suivre sur le [site internet de la mairie du 4^{ème}](#)

ÉLODIE TRIAS, rapporteur :

Le rapport 217 concerne l'adoption de l'état spécial de notre arrondissement pour l'année 2022. Entendez par « état spécial », le budget primitif 2022, issu des règles de calcul de dotations aux arrondissements. Chaque arrondissement bénéficie de la dotation de fonctionnement qui inclue la dotation d'animation locale et de la dotation d'investissement.

Pour le 4^{ème} arrondissement, il est alloué une somme de 523 183€ de crédits grâce aux 2 dotations suivantes :

- La dotation de gestion locale : 482 491 €
- La dotation d'animation locale : 40 692 €

En 2022, les dotations allouées à la mairie du 4^{ème} arrondissement n'évoluent pas. Elles pourront évoluer dans le courant du premier semestre 2022, le temps de calculer précisément les dotations suite à l'évolution des périmètres liés notamment aux transferts d'équipements.

Concernant la dotation d'investissement du 4^{ème}, des crédits d'investissement sont également alloués aux mairies d'arrondissement à la hauteur de 2€ par habitant. La croix-rousse compte 36 281 habitants, il est donc alloué une somme de 73 690€ à la mairie du 4^{ème} pour l'année 2022.

Ces crédits d'investissements se répartissent en crédits d'équipements d'une part pour 38 690€ et en crédits de travaux pour 35 000€.

Je vous propose donc Mesdames, Messieurs les élus de voter favorablement l'état spécial de la mairie d'arrondissement pour l'année 2022.

DAVID KIMELFELD :

M. Le Maire nous nous abstenons pour cette délibération. Nous avons déjà évoqué ce sujet je crois il y a quelques semaines en arrière où nous avons dit que nous nous abstenions par déception puisque le Maire de Lyon avait annoncé à grands renforts de communication dans sa campagne que dès son arrivée il allait j'allais dire « booster les arrondissements », leur confiant des moyens supplémentaires, cela n'a pas été le cas, ce n'est pas le cas aujourd'hui.

C'est assez inquiétant ce que vous dites Mme Élodie Trias en disant que les choses peuvent évoluer simplement à l'aune des équipements transférés, ce n'étaient pas les ambitions du Maire de Lyon ce n'est pas simplement, j'espère en tout cas que son intention n'est pas simplement celle-là... Et c'est la moindre des choses que les

arrondissements soient couverts s'ils ont plus d'équipements transférés, mais son ambition c'était de donner aux arrondissements des moyens supplémentaires pour des actions nouvelles. Nous attendrons donc ma foi son expression et son action sur ses actions nouvelles, de voir si l'évolution de la dotation d'arrondissement ne colle pas simplement aux transferts des équipements ce qui serait encore une fois la moindre des choses mais avec une ambition renouvelée, je vous remercie.

ANNE PELLET :

Dans le même sens, je suis aussi surprise que des promesses qui étaient annoncées dans la campagne finalement ne vous donnent pas plus les moyens que vous méritez aujourd'hui et je le regrette donc, je m'abstiendrai de la même manière.

CHLOÉ VIDAL :

Merci, bonsoir à toutes et à tous, oui effectivement des ambitions nouvelles qui doivent aussi entraîner des moyens nouveaux qui sont en train de se mettre en place et je crois que M. Le Maire évoquait la mise en œuvre du budget participatif qui sera lancé en mars 2022 donc très prochainement et qui nécessite effectivement d'outiller les mairies d'arrondissements d'avantage pour en faciliter la mise en œuvre et pour ce faire déjà des moyens humains sont déployés à l'échelle des arrondissements.

La mairie du 4^{ème} bénéficiera bientôt d'un nouveau collaborateur de cabinet, je pense que cela c'est à souligner. Il y a d'autres moyens qui seront aussi affectés : des services civiques, des stagiaires aussi, on est en train doucement en fait d'équiper effectivement les mairies d'arrondissements avec l'idée que les mairies d'arrondissement ont un rôle essentiel à jouer justement dans le déploiement de ces dispositifs qui ont pour objectif de faire vivre la démocratie de proximité. C'est juste un exemple parmi d'autres mais effectivement je pense qu'on peut le souligner.

DAVID KIMELFELD :

Si vous me le permettez, bien évidemment Mme Vidal en aucune façon on remet en question la volonté d'un budget participatif qui est autre chose que nous soutiendrons d'ailleurs avec beaucoup de volonté mais c'est deux choses différentes. Je l'indiquais lors d'une dernière séance, il risque d'y avoir un déséquilibre entre un budget participatif citoyen tout à fait honorable et tout à fait souhaité, et un budget d'une mairie d'arrondissement qui se réduirait à peau de chagrin et qui limiterait l'action des élus, qui ne sont pas que des actions uniquement en lien étroit avec les citoyens, c'est ça que je veux simplement dire.

J'attire simplement l'attention et sans aucune polémique parce qu'on a vécu les mêmes difficultés donc on les connaît un tout petit peu : quand vous prenez un établissement supplémentaire en charge, à l'instant T on vous donne un certain nombre d'euros et puis vous le savez, cela coûte plus cher l'année d'après, l'année d'après encore plus cher, et les choses ne sont pas bien négociées bien souvent. J'attire souvent votre attention pour ne pas déshabiller la mairie d'arrondissement qui a besoin des moyens pour vivre, tout simplement. Merci beaucoup.

CHLOÉ VIDAL :

Juste pour souligner quand-même cette ambition qui est intacte effectivement d'appliquer véritablement la loi PML que vous évoquiez toute à l'heure qui, comme vous le disiez jusqu'à présent n'était pas véritablement appliquée en tout cas pas complètement, je pense que tout le monde pouvait ici le déplorer.

Le Maire a quand même transformé les pratiques aussi dans le sens d'une meilleure écoute des mairies d'arrondissements pour essayer de vraiment recueillir les attentes, les besoins des mairies d'arrondissements à travers la Conférence des Maires d'arrondissements qui est aussi un temps privilégié précisément pour faire remonter les besoins, les attentes. Je pense qu'on ne fait pas de révolution effectivement, je pense qu'il faut voir que les pratiques se réforment progressivement et que les moyens seront harmonisés aussi dans le sens d'une équité territoriale entre les différentes mairies d'arrondissement.

Les discussions sont en cours pour donner plus de moyens aussi, et là je parle à la fois de moyens humains et de moyens financiers, aux différents arrondissements pour mettre en œuvre l'ensemble des projets des dispositifs prévus dans le courant du mandat.

Rapport 4-21-217

Objet : Adoption de l'état spécial de la mairie du 4^{ème} arrondissement pour 2022

Rapporteur : ÉLODIE TRIAS

David Kimelfeld, Sylvie Palomino et Anne Pellet s'abstiennent.

Le rapport est adopté à la majorité.